



**Procès-verbal**  
**de la séance de l'assemblée du Conseil Intercommunal de l'ARAS**  
**du 30 mai 2024 à Borex**

---

Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie les déléguées et délégués d'être présents. Elle remercie également la Commune de Borex pour l'accueil.

**1. Appel**

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 36 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger. Le nombre de suffrages des communes présentes est de 174 pour 229 suffrages.

Délégués excusés :  
Laure Hauswirth (Bursins)  
Emmanuelle Moser-Lehr (Founex)  
Nicolas Beck (Le Vaud)  
Valérie Issumo (Marchissy)  
Jean-Christophe Grivel (Perroy)  
Alice Durgnat Levi (Prangins)  
Monique Choulat Pugnale (Rolle)

Délégués absents :  
Denis Dumartheray – Clément Balmer, suppl. (Gilly)  
Yves Delabroux – Bruno Dard, suppl. (Signy-Avenex)  
Valérie Legrand-Germanier – Laurent Mathez, suppl. (St-Cergue)  
Denise Rudaz – Michaël Schlegel, suppl. (Tannay)

Présence du Comité de direction :  
Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Nyon  
M. Jean-Luc Vuagniaux, Borex  
Mme Isabelle Monney, Gland  
Mme Monya Jaccard, Burtigny  
Mme Pascale Vollenweider, Rolle  
M. Jean-Jacques Nicolet, Marchissy  
M. Salvatore Mascali, Mies

Pour la Direction de l'ARAS : M. Antoine Steiner, Directeur

**2. Assermentations**

Il est procédé aux assermentations suivantes :

Mme Rita Alma (Chavannes-des-Bois)  
M. Laurent Bachelard (Commune de Duillier)

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023**

Deux erreurs de frappe sont relevées et corrigées.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, moins 2 abstentions.

## **5. Election d'un-e secrétaire du Conseil intercommunal**

Seule candidate à la succession de Mme Barbara Barraz, démissionnaire, Mme Lucia Conti, secrétaire municipale à Mont-sur-Rolle, est élue par acclamation.

## **6. Communications du Bureau du Conseil intercommunal**

Les communes de Burtigny et de Givrins sont priées de communiquer d'ici à fin octobre 2024 le nom d'un.e suppléant.e du Conseil.

Plus généralement, il est rappelé aux communes d'annoncer tout changement de délégué ou suppléant en tout temps.

En vue du prochain Conseil intercommunal qui aura lieu le jeudi 7 novembre, le Bureau est à la recherche d'une salle pour l'accueillir. Monsieur Philippe Straub de la Commune de Vinzel propose la salle de la Ruche. Il en est remercié.

## **7. Communications du Comité de direction**

Mme Stéphanie Schmutz, présidente du CODIR, donne des nouvelles relatives à la prochaine mise en œuvre du plan comptable MCH2. Etant donné que le fonctionnement de l'ARAS est étroitement lié aux subventions cantonales, l'implémentation de MCH2 sera coordonnée avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui a fixé comme objectif d'établir le budget 2026 avec ce nouveau plan comptable.

## **8. Préavis N° 11-24 : Comptes 2023**

Mme Chantal Maurer, présidente, s'assure de la disponibilité de deux scrutateurs. En l'absence des préposés, les suppléantes, Mesdames Nathalie Guignard Pidoux et Carole Würsch acceptent la tâche.

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du CODIR relatives à ce préavis.

Mme Céline Etoupe, au nom de la commission de gestion, donne connaissance des conclusions de la CoGest.

La Présidente Chantal Maurer ouvre la discussion sur les comptes.

Chapitre 710 : pas de remarques

Chapitre 711 : pas de remarques

Chapitre 712 : pas de remarques

Chapitre 720 : pas de remarques

Bilan et annexe aux comptes : Mme Eva Schulz indique que l'annexe aux comptes contient une petite erreur de date. Celle-ci est corrigée.

Il n'y a pas de questions sur les comptes et le préavis. Mme Maurer clôt la discussion et procède au vote.

---

**Au vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :**

D'approuver le préavis N°11-24 : comptes 2023 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :

- **Le compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR :**
  - de prendre note de l'excédent de recettes de CHF 51'386.- attribué à un fonds de réserve conformément à la directive cantonale en la matière.
- **Le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :**
  - De restituer aux Communes l'excédent de recettes à hauteur de CHF 13'898.28. Le solde de CHF 99.01 étant attribué au fonds de réserve générale de l'Association.
- **Le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :**
  - D'attribuer l'excédent de recettes de CHF 23'109.- au fonds de réserve « subventions versées » de l'Association.
- **Le compte 720 – Frais de fonctionnement de l'AAS :**
  - De prendre note de l'excédent de recettes de CHF 248'402.10, dont CHF 63'018.- sont attribués au fonds de réserve selon la directive cantonale en la matière et le solde de CHF 185'384.10 restitué à la DGCS.

de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2023 ;

de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2023.

**9. Divers et Propositions individuelles**

M. Nicolas Ray demande des nouvelles sur l'état de l'avancement du préavis N°10-2023 concernant l'engagement d'une nouvelle ressource. Mme Stéphanie Schmutz informe n'avoir toujours pas de réponse de la part du Canton malgré les relances.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente lève la séance à 19h00.

Monsieur Jean-Luc Vuagniaux, syndic de Borex, transmet les salutations des autorités communales et invite l'assemblée à un apéritif offert par la commune hôte.

La prochaine séance aura lieu le 7 novembre 2024 à Vinzel.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente



Chantal Maurer

La Secrétaire



Lucia Conti